



CONDITIONS PARTICULIÈRES

Ces conditions particulières constituent un tout indissociable avec les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-SPL-2020-07

Références :

Numéro du contrat de prêt : LBP-00011079

Date d'émission des conditions particulières : 09/10/2020

Prêteur : LA BANQUE POSTALE

société anonyme au capital de 6 585 350 218 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 421 100 645 , ayant son siège social au 115 rue de Sèvres, 75 275 Paris Cedex 06, représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet, ci-après le "Prêteur".

Emprunteur : SCEAUX BOURG-LA-REINE HABITAT SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE

société anonyme d'économie mixte, dont le siège social est situé 11 rue Michel Charaire, 92330 SCEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 582 028 254, représenté(e) par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet, ci-après l'"Emprunteur".

TRANCHE OBLIGATOIRE A TAUX FIXE DU 11/03/2021 AU 15/03/2046

- **Montant du prêt** : 488 305,00 EUR
- **Durée du contrat de prêt** : Du 11/03/2021 au 15/03/2046, soit 25 ans
- **Objet du contrat de prêt** : Financement d'une maison située au 30 Rue Imbergères 92330 SCEAUX.
- **Versement des fonds** : Le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 11/03/2021, moyennant un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS. A défaut de demande de versement à la date limite, le versement est alors automatique à cette date.
- **Durée d'amortissement** : 25 ans , soit 100 échéances d'amortissement.
- **Taux d'intérêt annuel** : Taux fixe de 1,10 %
- **Base de calcul des intérêts** : Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- **Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement** : Périodicité Trimestrielle
Jour de l'échéance : 15^{ème} d'un mois
- **Mode d'amortissement** : Échéances constantes
- **Remboursement anticipé** : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Préavis : 50 jours calendaires

GARANTIES

- **Caution avec renonciation au bénéfice de discussion caution de la Ville de Sceaux à hauteur de 50% du montant du prêt**
Cautionnement La Ville de Sceaux à hauteur de 100 % du Montant du Crédit avec renonciation au bénéfice de discussion comprenant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires.
Production de la garantie : La production de la garantie constitue une condition suspensive à la mise à disposition des fonds. A défaut de production de la garantie avant le 04/03/2021, le prêt sera définitivement annulé. En conséquence, le prêteur sera délié de ses obligations.

COMMISSIONS

- **Commission d'engagement** : 0,10 % du montant du prêt exigible(s) et payable(s) le 24/12/2020.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- **Taux effectif global** : 1,11 % l'an
soit un taux de période : 0,278 %, pour une durée de période de 3 mois

Notification

Prêteur	Emprunteur
La Banque Postale CPX 215 115 rue de Sèvres 75275- PARIS CEDEX 06	SCEAUX BOURG-LA-REINE HABITAT SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE 11 rue Michel Charaire 92330 SCEAUX
Tél. : 09 69 36 88 44 @ : contrat- spl@labanquepostale.fr Fax : 08 10 36 88 44	A l'attention de Monsieur CHANAL Philippe Tél. : 01 46 60 61 67 @ : pchanal@sceaux-bourglareine-habitat.fr

CONDITIONS SUSPENSIVES

L'entrée en vigueur du prêt est soumise à la production au prêteur au plus tard le 04/12/2020 et en tout état de cause 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- Un extrait K-bis datant de moins de trois mois avant la signature
- Un Relevé d'Identité Bancaire du compte bancaire de l'Emprunteur ouvert dans les livres de La Banque Postale
- Un exemplaire des conditions particulières dûment paraphés, datés et signés par un représentant qualifié et légalement habilité de l'Emprunteur
- Une autorisation de prélèvement SEPA dûment signée
- Une copie certifiée conforme des derniers statuts
- Une copie certifiée conforme de la délibération autorisant le recours au présent prêt, sauf si cela résulte de dispositions statutaires
- Une copie certifiée conforme de la délibération ayant nommé le signataire du contrat ou l'ayant renouvelé dans ses fonctions, sauf si cela résulte de dispositions statutaires
- Une copie certifiée conforme et à jour, le cas échéant, de la délégation de compétence et de la délégation de signature établissant les pouvoirs du signataire du contrat transmise au contrôle de légalité ou tout autre document pouvant ou devant être remis dans le cadre du contrat ainsi que les spécimens de signature de ces personnes

Le déblocage des fonds est conditionné à la production au prêteur au plus tard 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- Une copie des délégations de signature établissant les pouvoirs des signataires de la Caution
- Une copie de la délibération exécutoire de garantie d'emprunt de l'organe compétent de la Caution

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toutes les modalités de traitement des données à caractère personnel et les droits dont dispose l'Emprunteur, conformément à la réglementation relative à la protection des données, se trouvent dans les Conditions Générales

SIGNATURES

Fait en 2 exemplaires originaux.

L'emprunteur déclare expressément avoir reçu un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale Marché des Bailleurs sociaux, des Entreprises publiques locales et des EPIC version CG-LBP-SPL-2020-07 auxquelles sont soumises les présentes conditions particulières et avoir pris connaissance de toutes les stipulations desdites conditions générales. En cas de contradiction entre les stipulations des conditions particulières et les stipulations des conditions générales, les stipulations des conditions particulières prévalent.

Pour l'emprunteur :

A _____, le ___/___/_____.

Nom et qualité du signataire :

Cachet et signature :

Pour le prêteur :

A Issy-Les-Moulineaux, le

Aïcha EL AROUI

Gestionnaire Middle Office

Marché Secteur Public Local

ANNEXE – TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
1	15/06/2021	488 305,00	4 249,03	1 402,52	5 651,55
2	15/09/2021	484 055,97	4 260,72	1 331,15	5 591,87
3	15/12/2021	479 795,25	4 272,43	1 319,44	5 591,87
4	15/03/2022	475 522,82	4 284,18	1 307,69	5 591,87
5	15/06/2022	471 238,64	4 295,96	1 295,91	5 591,87
6	15/09/2022	466 942,68	4 307,78	1 284,09	5 591,87
7	15/12/2022	462 634,90	4 319,62	1 272,25	5 591,87
8	15/03/2023	458 315,28	4 331,50	1 260,37	5 591,87
9	15/06/2023	453 983,78	4 343,41	1 248,46	5 591,87
10	15/09/2023	449 640,37	4 355,36	1 236,51	5 591,87
11	15/12/2023	445 285,01	4 367,34	1 224,53	5 591,87
12	15/03/2024	440 917,67	4 379,35	1 212,52	5 591,87
13	15/06/2024	436 538,32	4 391,39	1 200,48	5 591,87
14	15/09/2024	432 146,93	4 403,47	1 188,40	5 591,87
15	15/12/2024	427 743,46	4 415,58	1 176,29	5 591,87
16	15/03/2025	423 327,88	4 427,72	1 164,15	5 591,87
17	15/06/2025	418 900,16	4 439,89	1 151,98	5 591,87
18	15/09/2025	414 460,27	4 452,10	1 139,77	5 591,87
19	15/12/2025	410 008,17	4 464,35	1 127,52	5 591,87
20	15/03/2026	405 543,82	4 476,62	1 115,25	5 591,87
21	15/06/2026	401 067,20	4 488,94	1 102,93	5 591,87
22	15/09/2026	396 578,26	4 501,28	1 090,59	5 591,87
23	15/12/2026	392 076,98	4 513,66	1 078,21	5 591,87
24	15/03/2027	387 563,32	4 526,07	1 065,80	5 591,87
25	15/06/2027	383 037,25	4 538,52	1 053,35	5 591,87
26	15/09/2027	378 498,73	4 551,00	1 040,87	5 591,87
27	15/12/2027	373 947,73	4 563,51	1 028,36	5 591,87
28	15/03/2028	369 384,22	4 576,06	1 015,81	5 591,87
29	15/06/2028	364 808,16	4 588,65	1 003,22	5 591,87
30	15/09/2028	360 219,51	4 601,27	990,60	5 591,87
31	15/12/2028	355 618,24	4 613,92	977,95	5 591,87
32	15/03/2029	351 004,32	4 626,61	965,26	5 591,87
33	15/06/2029	346 377,71	4 639,33	952,54	5 591,87
34	15/09/2029	341 738,38	4 652,09	939,78	5 591,87
35	15/12/2029	337 086,29	4 664,88	926,99	5 591,87
36	15/03/2030	332 421,41	4 677,71	914,16	5 591,87

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
37	15/06/2030	327 743,70	4 690,57	901,30	5 591,87
38	15/09/2030	323 053,13	4 703,47	888,40	5 591,87
39	15/12/2030	318 349,66	4 716,41	875,46	5 591,87
40	15/03/2031	313 633,25	4 729,38	862,49	5 591,87
41	15/06/2031	308 903,87	4 742,38	849,49	5 591,87
42	15/09/2031	304 161,49	4 755,43	836,44	5 591,87
43	15/12/2031	299 406,06	4 768,50	823,37	5 591,87
44	15/03/2032	294 637,56	4 781,62	810,25	5 591,87
45	15/06/2032	289 855,94	4 794,77	797,10	5 591,87
46	15/09/2032	285 061,17	4 807,95	783,92	5 591,87
47	15/12/2032	280 253,22	4 821,17	770,70	5 591,87
48	15/03/2033	275 432,05	4 834,43	757,44	5 591,87
49	15/06/2033	270 597,62	4 847,73	744,14	5 591,87
50	15/09/2033	265 749,89	4 861,06	730,81	5 591,87
51	15/12/2033	260 888,83	4 874,43	717,44	5 591,87
52	15/03/2034	256 014,40	4 887,83	704,04	5 591,87
53	15/06/2034	251 126,57	4 901,27	690,60	5 591,87
54	15/09/2034	246 225,30	4 914,75	677,12	5 591,87
55	15/12/2034	241 310,55	4 928,27	663,60	5 591,87
56	15/03/2035	236 382,28	4 941,82	650,05	5 591,87
57	15/06/2035	231 440,46	4 955,41	636,46	5 591,87
58	15/09/2035	226 485,05	4 969,04	622,83	5 591,87
59	15/12/2035	221 516,01	4 982,70	609,17	5 591,87
60	15/03/2036	216 533,31	4 996,40	595,47	5 591,87
61	15/06/2036	211 536,91	5 010,14	581,73	5 591,87
62	15/09/2036	206 526,77	5 023,92	567,95	5 591,87
63	15/12/2036	201 502,85	5 037,74	554,13	5 591,87
64	15/03/2037	196 465,11	5 051,59	540,28	5 591,87
65	15/06/2037	191 413,52	5 065,48	526,39	5 591,87
66	15/09/2037	186 348,04	5 079,41	512,46	5 591,87
67	15/12/2037	181 268,63	5 093,38	498,49	5 591,87
68	15/03/2038	176 175,25	5 107,39	484,48	5 591,87
69	15/06/2038	171 067,86	5 121,43	470,44	5 591,87
70	15/09/2038	165 946,43	5 135,52	456,35	5 591,87
71	15/12/2038	160 810,91	5 149,64	442,23	5 591,87
72	15/03/2039	155 661,27	5 163,80	428,07	5 591,87
73	15/06/2039	150 497,47	5 178,00	413,87	5 591,87
74	15/09/2039	145 319,47	5 192,24	399,63	5 591,87
75	15/12/2039	140 127,23	5 206,52	385,35	5 591,87

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
76	15/03/2040	134 920,71	5 220,84	371,03	5 591,87
77	15/06/2040	129 699,87	5 235,20	356,67	5 591,87
78	15/09/2040	124 464,67	5 249,59	342,28	5 591,87
79	15/12/2040	119 215,08	5 264,03	327,84	5 591,87
80	15/03/2041	113 951,05	5 278,50	313,37	5 591,87
81	15/06/2041	108 672,55	5 293,02	298,85	5 591,87
82	15/09/2041	103 379,53	5 307,58	284,29	5 591,87
83	15/12/2041	98 071,95	5 322,17	269,70	5 591,87
84	15/03/2042	92 749,78	5 336,81	255,06	5 591,87
85	15/06/2042	87 412,97	5 351,48	240,39	5 591,87
86	15/09/2042	82 061,49	5 366,20	225,67	5 591,87
87	15/12/2042	76 695,29	5 380,96	210,91	5 591,87
88	15/03/2043	71 314,33	5 395,76	196,11	5 591,87
89	15/06/2043	65 918,57	5 410,59	181,28	5 591,87
90	15/09/2043	60 507,98	5 425,47	166,40	5 591,87
91	15/12/2043	55 082,51	5 440,39	151,48	5 591,87
92	15/03/2044	49 642,12	5 455,35	136,52	5 591,87
93	15/06/2044	44 186,77	5 470,36	121,51	5 591,87
94	15/09/2044	38 716,41	5 485,40	106,47	5 591,87
95	15/12/2044	33 231,01	5 500,48	91,39	5 591,87
96	15/03/2045	27 730,53	5 515,61	76,26	5 591,87
97	15/06/2045	22 214,92	5 530,78	61,09	5 591,87
98	15/09/2045	16 684,14	5 545,99	45,88	5 591,87
99	15/12/2045	11 138,15	5 561,24	30,63	5 591,87
100	15/03/2046	5 576,91	5 576,91	14,96	5 591,87
TOTAL		488 305,00	70 941,68	559 246,68	

Le tableau d'amortissement ci-dessus résulte d'une simulation, il est fourni à titre indicatif et sans engagement.

ANNEXE – MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Débiteur

1 – Dénomination sociale :
SCEAUX BOURG-LA-REINE HABITAT SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (SEMA SCEAUX)

2 – Adresse :
11 rue Michel Charaire

92330 SCEAUX

3 – Coordonnées du compte bancaire :
IBAN (Numéro d'identification international de compte bancaire) :

FR74 2004 1000 0157 8490 0R02 082

BIC (Code international d'identification de vote banque) :

PSSTFRPPAR

Créancier

La Banque Postale – société anonyme au capital de 6 585 350 218 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 421 100 645 , ayant son siège social au 115 rue de Sèvres, 75 275 Paris Cedex – ICS (Identifiant créancier SEPA) : FR96ZZZ594735

Type de paiement : RECURRENT

Ce mandat est valable jusqu'à annulation de votre part. Il devient caduc à l'issue d'une période de 36 mois sans prélèvement.

Validation de la demande

4 – Fait à :

5 – Le :

En signant ce formulaire vous autorisez la Banque Postale à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de La Banque Postale. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

6 – Signature (du représentant légal) et cachet du débiteur :

Cadre réservé à La Banque Postale

RUM du débiteur (Référence unique de mandat) :

LBP - 000 1107 9 - 582028 - 2020 1008 | | | | | | | | | |

Protection des données à caractère personnel :

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet de traitements dont le responsable est La Banque Postale, conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Elles sont traitées pour la gestion de la relation bancaire, des comptes ou des produits et services souscrits, et en vertu de l'exécution du contrat. Les données de l'Emprunteur seront conservées pendant la durée de la relation contractuelle. Les données sont également utilisées dans l'intérêt légitime de la Banque dans le cadre de la lutte contre la fraude et conservées à ce titre pour une durée de 1 an. L'ensemble de ces données pourra être conservé au-delà des durées précisées, dans le respect des délais de prescription légaux applicables. Les données à caractère personnel collectées sont obligatoires pour la souscription aux produits et services de la Banque. A défaut, les demandes de souscription ne pourront pas être traitées et l'Emprunteur s'expose à un refus ou à la résiliation des produits ou services concernés. Elles sont destinées à la Banque et pourront être communiquées aux sociétés du Groupe auquel elle appartient et à ses sous-traitants ou partenaires pour les traitements et finalités cités ci-avant. Elles pourront également être communiquées à toute autorité administrative ou judiciaire habilitée ou plus généralement à tout tiers autorisé, pour satisfaire à ses obligations légales ou réglementaires. L'Emprunteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation du traitement. Il peut faire une demande de portabilité pour les données qu'il a fournies et qui sont nécessaires au contrat ou au traitement desquelles il a consenti. Il peut à tout moment retirer son consentement lorsque celui-ci a été préalablement donné. Il peut aussi donner des instructions relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données après son décès. Il peut exercer ces droits en précisant son nom, prénom, adresse postale et en joignant une copie recto-verso de sa pièce d'identité, en s'adressant par courrier au responsable de traitement, La Banque Postale - Service Relations Clients - 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06. L'Emprunteur peut s'adresser au Délégué à la Protection des Données de La Banque Postale - 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06. En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données à caractère personnel, l'Emprunteur a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

ANNEXE

MODÈLE DE DEMANDE DE VERSEMENT

A adresser par courrier ou par fax à :

La Banque Postale
CPX 215
115, rue de Sèvres
75275 PARIS CEDEX 06

Tél. : 09 69 36 88 44
Fax : 08 10 36 88 44

Emprunteur : SCEAUX BOURG-LA-REINE HABITAT SOC EC
Numéro du contrat de prêt : LBP-00011079
Plage de versement Du 09/10/2020 au 11/03/2021
Montant du versement 488 305,00 EUR
Date souhaitée de versement :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Compte à créditer FR74 2004 1000 0157 8490 0R02 082

L'emprunteur reconnaît que la présente demande l'engage irrévocablement.

A _____, le ___/___/_____

Nom et qualité du signataire habilité :
(Cachet et signature)

ANNEXE

MODELE DE DELIBERATION DE GARANTIE D'EMPRUNT

L'an [●], le [●], à [●] heures

Le (La) [désignation de l'organe délibérant], légalement convoqué(e), s'est assemblé(e) au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. (Mme) [●]

ÉTAIENT PRÉSENTS : [●]

EXCUSÉS : [●]

Le quorum étant atteint, le (la) [désignation de l'organe délibérant] peut délibérer.

M. (Mme) [●] est élu(e) secrétaire de séance.

Considérant l'Offre de financement d'un montant de 488 305,00 €, émise par La Banque Postale (ci-après « le Bénéficiaire ») et acceptée par SCEAUX BOURG-LA-REINE HABITAT SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (ci-après « l'Emprunteur ») pour les besoins de Financement d'une maison située au 30 Rue Imbergères 92330 SCEAUX., pour laquelle La Ville de Seaux (ci-après « le Garant ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

VU [pour les Communes] les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales
ou [pour les Départements] les articles L 3231-4 et L 3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales
ou [pour les Régions] les articles L 4253-1 et L 4253-2 du Code général des collectivités territoriales
ou [pour les Communautés de Communes] l'article L 5111-4 et les articles L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
ou [pour les Communautés Urbaines] l'article L 5111-4 et les articles L 5215-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
ou [pour les Communautés d'Agglomération] l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
ou [pour les Etablissements Publics Locaux] l'article L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales
ou [pour les Métropoles hors Métropole de Lyon] l'article L 5111-4 et les articles L 5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
ou [pour la Métropole de Lyon] les articles L 3611-3, L 3231-4 et L 3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code civil ;

VU l'offre de Financement de La Banque Postale (annexée à la présente délibération)

DECIDE :

ARTICLE 1er : Accord du Garant

Le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « le Prêt »).

L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Déclaration du Garant

Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE 3 : Mise en garde

Le Garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

ARTICLE 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

ARTICLE 5 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

ARTICLE 6 : Publication de la Garantie

Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 [pour les Communes] L.3131-1 [pour les Départements], L.4141-1 [pour les Régions], L.5211-3 [pour les Communautés de Communes, Communautés Urbaines, Communautés d'Agglomération, Etablissements publics locaux, Métropoles, Métropole de Lyon] et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

Publié le :

Transmis à la (sous)-préfecture le :

ou Certifié exécutoire le :

ou

Reçu à la (sous)-préfecture le (+ tampon) :